



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le CRE de Laval donne son appui incontesté au maire Marc Demers dans son opposition au projet Énergie Est

Laval, le 10 septembre 2015 – Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval est fier de la position que prend le maire Marc Demers de la Ville de Laval en s'opposant au projet Énergie Est et lui donne son appui inconditionnel.

Pour le CRE de Laval, il est inacceptable qu'un second oléoduc traverse autant de zones sensibles comme le territoire agricole, des zones habitées et les rivières des Mille-Îles et des Prairies qui sont toutes deux des réservoirs d'eau potable pour plusieurs centaines de milliers de personnes en plus de représenter des écosystèmes à la fois riches et fragiles.

Rappelons qu'en 2012, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs créait sur le territoire de la MRC Les Moulins une nouvelle aire protégée en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01), soit l'habitat floristique de la rivière des Mille-Îles. Cet important habitat abrite d'importantes populations de carmantine d'Amérique et lézardelle penchée, deux plantes désignées menacées au Québec.

Les principales inquiétudes du CRE de Laval portent sur les risques pour la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement, les changements climatiques et les coûts exorbitants qu'engendrerait un déversement accidentel dans l'un des cours d'eau entourant Laval ou sur les terres agricoles.

Selon le CRE, une gestion intégrée et durable des ressources naturelles, une évaluation réelle des besoins énergétiques et la conservation des zones sensibles doivent passer par le respect et du maintien de la capacité de support des écosystèmes aquatiques et terrestres potentiellement affectés, ce à quoi ne répond pas le projet Énergie Est. Dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques et à l'aube de la conférence de Paris sur le climat, nous devons diminuer nos émissions des gaz à effet de serre. Pour y parvenir, nous devons nous tourner vers des solutions alternatives qui sont à notre portée comme : développer et favoriser les transports actifs et collectifs, électrifier les moyens transports, réduire l'utilisation de la voiture en mode solo, investir et développer les énergies vertes et renouvelables. Il faudra également revoir en priorité notre vision de l'aménagement du territoire, incluant le développement des réseaux routier et autoroutier, les zones à protéger et les secteurs voués au développement résidentiel, industriel et commercial.

On se doit d'appliquer plus que jamais, la Loi sur le développement durable et plus particulièrement l'article 6 et ses 16 principes.

Si nous ne faisons rien, la qualité de vie de nos enfants et des générations futures s'en trouvera d'autant plus menacé.

« Ensemble, nous avons le pouvoir de changer les choses. Même s'il s'agit d'un projet qui dépasse les limites de notre municipalité, je suis persuadé que c'est possible d'influencer les décisions » Marc Demers, maire de Laval.

-30 -

Renseignements :

Guy Garand, Directeur général
Conseil régional de l'environnement de Laval
(450) 664-3503